

deux foires par an et d'un marché chaque semaine, le vendredi. C'est une ordonnance de Charles VIII, rendue à *Lyon-sur-le-Rosne*, au mois de mars 1489, à la requête de Regnault de Blot, abbé de la Chaise-Dieu et prieur de Saint-Sauveur. J'en dois la communication à l'aimable obligeance d'un paléographe distingué, M. Augustin Chassaing, l'éditeur si érudit des curieux *Mémoires d'Etienne Médicis*, bourgeois du Puy.

Voici la copie littérale de cette pièce :

« Charles etc. savoir faisons etc. Nous avoir receu l'um-
ble supplication de nostre amé et féal conseiller Regnault
de Blot, abbé du monastère et abbaye de la Chaise-Dieu et
prieur de Saint-Saulveur en Vellay, contenant que audit
lieu de Saint-Saulveur, dont ledit suppliant est seigneur,
et qu'il tient de nous en foy et hommage, et lequel est
assis en bon pays fertile, à l'environ duquel il y a plusieurs
bons villages, où il croist des biens en assez grande abun-
dance, souloit avoir une bonne petite ville, laquelle, par
fortune de feu, fut, il y a XX ans ou environ, arse et
brullée et n'y demoura que bien peu de maisons; mais
toutes voyes depuis les habitans dudit lieu se sont efforcez
de réédifier et rebastir leurs dites maisons en manière que
la dite ville est de présent en assez bonne vaille; et en
icelle passent, repassent, conversent et fréquentent bien
souvent plusieurs bons marchans et autres gens en grant
nombre, allans et venans par le pays. Et à ceste cause et
aussi afin que lesdits habitans se puissent mieulx et plus
tost relever de leurs pertes et dommaiges, et aussi pour
le prouffit et utilité de la chose publique et du pays d'en-
viron, seroit bon, séant et convenable et à eulx chose
très prouffitable, avoir audit lieu de Saint-Saulveur deux
fois l'an et ung marché toutes les sepmaines de l'an aux
jours cy-après déclairez, se nostre plaisir estoit les y